

## **Comment écrire : Un CERFA attestant un témoignage ou Une attestation d'association ?**

A quoi ça sert : lorsqu'un.e avocat.e doit défendre un campement ou demander de meilleures conditions de vie sur un campement, il doit amener des preuves et un état des lieux de la situation au juge pour que le juge ait une bonne idée de la situation sur place et juge d'une manière éclairée par rapport à la situation. Ça permet souvent d'apporter une parole contradictoire à ce que dit le propriétaire qui demande l'expulsion ou à l'État/la mairie qui va défendre son action. C'est pour ça qu'il faut attester d'une manière sincère et circonstanciée les faits que l'on constate sur les campements.

### **Deux outils pour ça :**

- Une attestation de témoignage via CERFA
- Une attestation de votre association

### **ATTESTATION DE TEMAIGNAGE VIA CERFA**

Vous pouvez soit remplir en ligne ici : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/11527>, soit remplir une version papier en imprimant le document ici : [https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_11527.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11527.do)

(s'il n'y a pas assez de place pour écrire votre témoignage, mettre une feuille jointe en disant dans le CERFA que le témoignage est joint en annexe).

Une personne exilée peut également remplir un témoignage si vous avez la capacité de traduire le témoignage, et que la personne veut bien qu'on donne une photo de sa pièce d'identité. Une autre option plus rapide et efficace si vous souhaitez rapporter un témoignage d'une personne : vous pouvez faire un CERFA vous-même du témoignage de la personne en rapportant ses propos à travers des guillemets dans votre témoignage => par exemple :

« Je m'appelle **Gérard Untel**, et je suis membre de **l'association / du Collectif** qui a **telle activité tel jour** en soutien aux exilés à Ouireham. **JOUR HEURE LIEU** *J'ai rencontré Mohammed Abadi qui vit sur le campement à proximité du chemin de Halage, il m'indique qu'il vit ici depuis telle date, qu'il est originaire du Soudan du Sud, qu'il est mineur, et n'est pas accompagné de parents. Voilà ce qu'il me dit sur la vie sur le campement : « J'ai de l'eau grâce aux associations, mais pas en quantité suffisante, par exemple pour laver mes vêtements. Heureusement, je suis hébergé par Monique une fois par mois... etc etc.. »*

C'est un exemple, ne retracer que fidèlement les éléments d'échange que vous pourrez avoir avec les personnes concernées.

### **Comment remplir le témoignage ?**

#### Les grandes règles :

Etre **neutre**

Etre **objectif.ve**

Etre le plus **précis.e** possible

Répondre aux questions: Qui? Quoi? Quand? Où?

Qui : Identification des **protagonistes de la scène** - Qui je suis (se présenter), qui je rencontre – s'il y a des forces de l'ordre, être précis (gendarmes, CRS, police municipale, etc), pareil s'il y a des personnes de la mairie, de la préfecture.

Quoi : les faits, rien que les faits, si ce sont des propos rapportés, les mettre entre guillemets. Pas nécessaire de qualifier ces faits, par exemple ne pas dire « ces violences sont insoutenables » ou « ce n'est pas possible dans le pays des droits de l'homme que les personnes vivent sans eau ». Simplement les décrire, le plus simplement et précisément possible, tout en restant neutre : par exemple « Les jeunes nous indiquent régulièrement que leurs tentes ont été prises. Des bénévoles ont demandé aux gendarmes et ils ont répondu qu'il s'agissait « d'opérations de nettoyage » qui ont lieu toutes les semaines, etc etc. »

*[Un ressenti peut faire partie des faits : si une personne vous raconte une violence et qu'elle dit avoir eu peur, ou que depuis cette violence, elle est traumatisée, on peut dire « Elle a ressenti de la peur » « Elle dit être traumatisée depuis cette violence ». Si une personne vous raconte ses conditions de vie, et que vous vous sentez dépassé.e / impuissant.e, vous pouvez dire « Je me suis sentie dépassé.e / désemparé.e », etc.]*

Quand : heure et jour précis. Si ce sont des faits répétés, indiquer la répétition, la période depuis quand ça dure, à quelle fréquence.

Où : Si le lieu est évident (nom de rue, ville) c'est ok. Si lieu moins évident, ne pas hésiter à mettre les coordonnées GPS, nommer le lieu dit, le surnom du lieu utilisé par tout le monde, etc.

Points de vigilance : Ne pas incriminer d'autres personnes dans son témoignage // Restez neutre

Exemple de témoignage CERFA (de Calais) :

*Je suis Siloé Medriane et je suis coordinatrice de l'association Utopia 56 à Calais.*

*Le 27 Décembre après-midi, je me trouvais sur le secteur du Virval à Calais (à proximité des toilettes) avec mon collègue. J'étais à ce moment-là en présence d'une quarantaine de personnes exilées nécessitant un accompagnement et/ou une orientation suite à des demandes et besoins spécifiques (matériel d'urgence, nourriture, hébergement...).*

*Ce jour-là, notre binôme était présent pour informer les personnes de l'ouverture du dispositif plan grand froid pour les mineurs ainsi qu'une mise à l'abri pour les majeurs. En effet, compte tenu des températures hivernales, nous sommes allés informer et répondre aux questions de ces personnes de 14h à 16h30 sur la possibilité d'une mise à l'abri (en partageant toutes les informations en notre possession) afin que le plus de personnes soient informées et puissent bénéficier au maximum de ce dispositif organisé par l'Etat. Sur ce même temps, j'ai pu observer que la Vie Active s'est présentée le long du boulevard des Justes à proximité du "Kap Verre" pour effectuer une distribution alimentaire. La Vie Active est restée environ 10 minutes de manière statique pour effectuer une distribution. Cinq minutes après le départ de La Vie Active, j'ai constaté l'arrivée d'une quarantaine de personnes exilées (vivant au Fort Nieulay) descendant du bus. Ceux-ci se sont alors approchés de moi et mon collègue, pensant que nous étions l'équipe de distribution alimentaire. Ils ont ainsi demandé : "where is the food?"  
Je leur ai ainsi répondu que l'équipe de La Vie Active venait de quitter le secteur de l'hôpital. Ceux-ci m'ont alors informé qu'ils vivaient au Fort Nieulay mais que l'équipe de distribution de la Vie Active ne passait jamais sur ce secteur (comprenant environ 150 personnes). Ils m'ont de plus affirmé être contraints de se déplacer tous les jours jusqu'à l'hôpital pour pouvoir bénéficier d'un repas chaud de la part de la Vie Active. Ils n'auront ce jour là pas accès à l'eau ni à l'alimentation par les services de l'Etat.*

**Ne pas oublier d'y joindre une photocopie de pièce d'identité et de bien recopier à la main la mention obligatoire où on s'engage à dire la vérité sur la première page.**

\*\*\*

### ATTESTATION D'ASSOCIATION

C'est le même principe qu'un CERFA de témoignage individuel, sauf qu'il s'agit d'écrire au nom d'une association.

- Faire un en-tête officiel : Nom de l'association - numéro de SIRET – logo – adresse, etc
- Expliquer ce que fait l'association (activités, horaires d'intervention, etc)
- Dire ce que constate l'association : nombre de personnes auxquels vous venez en soutien, comment (sur le parking, lieu habituel de rendez-vous) leurs conditions de vie (collecte des déchets, eau, repas, hébergement). Eventuel rôle de l'Etat constaté : opérations de nettoyage, tentes confisquées, etc.

L'idée c'est que ce soit un court descriptif de l'action menée autour des personnes.  
Si plusieurs associations rédigent ce type d'attestation, ça donnera une idée au juge plus fidèle de la réalité de ce qui se joue autour du campement.

Exemple d'attestation d'association à Calais (j'ai pris un exemple très circonstancié autour des femmes – ça peut être un document beaucoup plus court, et moins complexe) :



Association "Refugee Women's Centre"  
SIRET: 853 775 492 000 12

Maison de la Citoyenneté  
26 Avenue de l'Ancien Village  
59760 Grande-Synthe

Calais, le 20/03/2021

**Attestation relative à la situation des femmes exilées survivant sur le lieu dit 'BMX', Rue Jean Rostand**

Je soussignée, -----, coordinatrice terrain pour le Refugee Women's Centre (RWC), atteste par la présente lettre de la présence de femmes exilées vulnérables sur le lieu dit 'BMX', Rue Jean Rostand, et de l'effet néfaste sur leur situation que générerait une expulsion.

Notre association est mobilisée auprès des femmes exilées présentes sur le territoire du Calais, sous la forme de soutien matériel (vêtements pour femme et enfant, produits d'hygiène...) mais aussi de soutien moral et administratif (suivis de cas, orientations vers des structures légales, médicales ou d'hébergement). Les actions menées par notre association consistent à visiter quotidiennement les lieux de vie des femmes exilées, pour répondre à leurs besoins et créer des liens de confiance avec elles. Nous animons également chaque semaine deux après-midis pour femmes à l'accueil de jour du Secours Catholique. Lors de ces après-midi, les femmes exilées peuvent se mettre au chaud, bénéficier d'une connexion Wi-Fi, choisir des vêtements, boire un thé ou un café et participer aux animations proposées (couture, peinture, dessin).

A travers ces activités et nos échanges quotidiens avec des femmes exilées, dont des femmes ayant habité ou habitant encore sur le lieu de vie dit 'BMX', nous ne pouvons que constater de la dégradation de leur circonstances qui entraînerait une expulsion de ce lieu, et l'impact que ceci aurait sur des personnes déjà extrêmement vulnérables.

Les femmes présentes sur le lieu de vie 'BMX' sont principalement des femmes seules qui ont pour projet de rejoindre l'Angleterre en l'absence de possibilité d'installation durable en France. Nous soutenons régulièrement ces femmes dans l'accès aux dispositifs d'hébergement d'urgence éphémères par l'appel du numéro 115 avec elles (certaines d'entre elles ne parlant ni l'anglais ni le français et peinant donc à communiquer avec le standard). Cependant, dans de nombreux cas et surtout depuis la fin du Plan Grand Froid, un hébergement ne leur est proposé que pendant deux à quatre nuits environ avant qu'on ne leur impose le choix entre un départ en CAES (Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations) ou une remise à la rue. Ne voulant s'éloigner de Calais du fait de leur projet de rejoindre l'Angleterre, ces femmes exilées sont contraintes de retourner sur des lieux de vie à l'extérieur, notamment le lieu dit 'BMX'. Ne pouvant accéder à un hébergement qui répond à leurs besoins, elles s'installent sur ce lieu de vie malgré la grande vulnérabilité qu'elles y vivent. L'intervention d'associations sur ce lieu, dont la nôtre, permet de les soutenir quotidiennement.

**Nous souhaitons alerter sur les dangers que représenterait une expulsion du lieu dit 'BMX' pour les femmes exilées y survivant.**

La présence du RWC sur ce lieu de vie constitue un point de repère régulier et fiable pour le soutien des femmes exilées, souvent seules, qui y vivent. En cas d'expulsion du lieu dit 'BMX', l'équipe du RWC risque de ne plus pouvoir soutenir les femmes de sa connaissance. Sur la base de l'expérience de précédentes expulsions, nous craignons que la perte d'un repère géographique ne rompt le lien que nous avons avec elles, et par conséquent la possibilité de pallier à leurs besoins matériels et de les orienter vers des structures légales, médicales ou d'hébergement. Ces orientations et accompagnements nous ont par exemple permis par le passé de soutenir certaines femmes dans l'échappement à des réseaux d'exploitation et de traite, d'où leur importance et leur nécessité.

En outre, nous constatons qu'aucun diagnostic social n'est prévu en cas d'expulsion. Or, ceci permettrait un repérage des personnes les plus vulnérables, dont les femmes exilées, et de leur proposer un accueil adapté à leur situation.

Par conséquent, l'équipe du RWC est très préoccupée quant au risque l'expulsion du lieu de vie dit 'BMX' et des conséquences dramatiques qu'elle aurait sur les femmes exilées qui y survivent.

**NOM – RÔLE DANS L'ASSOCIATION**

**SIGNATURE**